INFORMATION
D26SGVP-000663

Exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 20 boulevard Beaumarchais et 11 rue Amelot, à Paris 11e, en vue d'y réaliser une opération comportant 13 logements locatifs sociaux avec maintien des commerces.

La Maire de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28 et 29 mars 2011 adoptant le programme local de l'habitat entre 2011 et 2016, tel qu'arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010 et modifié par délibération 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015, ainsi que le cadre des actions mises en œuvre par la Ville pour mener à bien ce programme,

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,

Vu la déclaration, reçue en mairie de Paris le 26 novembre 2025 et rectifiée 8 décembre 2025, d'intention d'aliéner l'ensemble immobilier situé 20 boulevard Beaumarchais et 11 rue Amelot à Paris 11e, cadastré section CB n° 39, prix de 7.000.000 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission de 350.000 € TTC à la charge de l'acquéreur,

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 26 janvier 2026,

Considérant que l'accroissement de la part de logements locatifs sociaux constitue un des objectifs de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire parisien afin de se rapprocher du seuil de 25 % fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation,

a, par décision du 21 Janvier 2026, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré de 7.000.000 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission de 350.000 € TTC à la charge de l'acquéreur, sur l'immeuble situé :

20 boulevard Beaumarchais et 11 rue Amelot à Paris 11e

en vue d'y réaliser une opération comportant 13 logements locatifs sociaux avec maintien des commerces.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 23 janvier 2026